



BP 30059 - 28231 ÉPERNON CEDEX
Tél. 02 37 18 48 00 - Fax 02 37 83 67 39
e,maïl : cerib@cerib.com - www.cerib.com

Devis

Consultation du -----

Devis n° -----

Nos réf. : -----

Vos réf. : -----

Votre corresp. : -----

Page 1

Code DQI

DIVISION QUALITE INDUSTRIELLE

Département Essais

Fax : 02.37.32.63.46 e-mail : essais-dqi@cerib.com

Nom de la société

Adresse de la société

A l'attention de M. -----

Epernon, le -----

Objet : Essais de Type Initiaux de chute de débris (essai réalisé au CERIB) dans le cadre du marquage CE des écrans acoustiques.

CHUTES DE DEBRIS

Quantité : 1,00

Prix Unitaire : 5 000,00 EUR

Montant HT : 5 000,00 EUR

Essai de chute de débris sur un écran acoustique selon l'annexe B de la norme NF EN 1794-2 (Mars 2004) « Dispositifs de réduction du bruit du trafic routier – Performances non acoustiques – Partie 2 : Exigences générales pour la sécurité et l'environnement »

Le coût inclus les frais de manutention, d'installation dans le portique d'essai et de désinstallation des produits au CERIB.

1. Rappel :

- *Marquage CE des produits (source : Directive Produits de Construction) :*
Le marquage CE et l'établissement de la déclaration de conformité à la DPC incombent au fabricant. Dans le cas des écrans acoustiques (système d'attestation de conformité de niveau 3), ils sont subordonnés, d'une part à la mise en place par le fabricant d'un contrôle de production en usine (CPU) selon les modalités définies dans l'annexe ZA de la norme harmonisée NF EN 14388 (Décembre 2005) *Dispositifs de réduction du bruit du trafic routier – Spécifications*, et d'autre part à, la disponibilité d'un rapport des Essais de Type Initiaux (ETI) des produits effectués par un organisme notifié.

- *Regroupements en familles d'éléments et essais de type (cf. document Marquage CE des écrans acoustiques - questions / réponses) :*

Une famille de produits est définie géométriquement à partir de la règle des 10 %. Cette règle indique que les caractéristiques de panneaux dont les dimensions des ondulations et/ou l'épaisseur différent de 10 % au plus sont considérées comme équivalentes.

L'objet de l'essai de chute de débris est de vérifier le comportement du béton absorbant (le béton traditionnel du mur est supposé résister au choc), sur la géométrie d'écran la plus défavorable (plus grande profondeur de cannelure, plus petite épaisseur de table).

Les dimensions des écrans testés doivent recouvrir une famille de produits au sens de la règle des 10 %.

Devis n°----
Page 2
Code DQI

Nom de la société

2. Lieu d'essai :

Au CERIB à Epernon (28).

3. Echantillon testé :

1 écran acoustique de longueur 395 mm \pm 20 mm,
de hauteur maximum 4,00 m.

Les caractéristiques ci-jointes de l'échantillon devront être renseignées.
Ces informations figureront sur le rapport d'essai.

Information à transmettre à la commande :

- Site de fabrication de l'écran,
- Référence commerciale de l'écran,
- Dimensions nominales de chaque élément,
- Matériaux constitutifs de l'écran,
- Plan de montage de l'écran,
- Plans complets de l'écran (dont une coupe transversale précisant les épaisseurs),
- Nombre d'éléments pour la réalisation de l'écran à tester,
- Masse d'un élément,
- Energie d'impact pour la classe visée :
 - Essai à 0,5 kJ (classe 1 à 3) : impacteur de 45 kg sur une hauteur de chute de 1,10 m,
 - Essai à 6,0 kJ (classe 4 à 6) : impacteur de 400 kg sur une hauteur de chute de 1,50 m.

Information à transmettre à la livraison :

- Date de fabrication des éléments.

4. Livraison des produits :

- La date et l'horaire de livraison souhaités sont proposés au fabricant par entretien téléphonique 10 jours à l'avance.
Les dispositions convenues sont ensuite confirmées au fabricant par courriel avec rappel des éléments attendus.
- La livraison devra inclure :
 - Les éléments nécessaires à la confection de l'écran,
 - L'ensemble des pièces de fixation, hors portique (visserie, quincaillerie, joints...).

Note : tout retard de livraison supérieur à 4 heures et non convenu 2 jours ouvrables à l'avance entraîne une majoration de 600 €, correspondant à l'immobilisation des moyens de manutention et de personnel.



BP 30059 - 28231 ÉPERNON CEDEX
Tél. 02 37 18 48 00 - Fax 02 37 83 67 39
e,ma : cerib@cerib.com - www.cerib.com

Devis n°----
Page 3
Code DQI

Nom de la société

5. Exécution des essais :

- L'écran est soumis à essais selon les dispositions de mise en œuvre du fabricant et avec les équipements fixations fournis par le fabricant (hors portique utilisé, qui sera le même pour tous les essais réalisés au CERIB).
- Le fabricant peut assister aux essais de ses produits. Pour ce faire, il en informe le CERIB lors de l'accord sur la date de livraison des produits.
- Sauf demande particulière du fabricant, le CERIB est en droit d'éliminer les produits 30 jours après essais.

6. Remise sur le prix des essais :

Le CERIB accorde une remise de 30 % sur le prix unitaire à partir du 5^{ème} essai réalisé par un même fabricant et un même site de fabrication.

Si vous êtes d'accord sur le devis, nous en retourner un exemplaire signé et accompagné d'un acompte de 30,00 % TTC soit : ---,-- EUR

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Sylvain POUDEVIGNE
Le Responsable des Essais

Merci de nous indiquer l'adresse de facturation si elle est différente de celle figurant en en-tête.

Le demandeur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui figurent au verso.

Lu et accepté le :

signature

Nom et fonction du signataire : cachet

Un exemplaire du présent devis est à nous retourner après avoir rempli ce cadre. Si le demandeur souhaite des modifications particulières, il doit le préciser au plus tard lors de la commande.
Ces modifications peuvent entraîner des changements dans le présent devis.